

Réponse à Saisine DPMA 13-5878

Informations sur la localisation et la sélectivité de l'activité senne de plage pour le plan de gestion Senne de Plage

Demande DPMA/SDRH/BGR – 6 mars 2013 :

« Dans le cadre du plan de gestion Méditerranée, l'IFREMER peut-il nous fournir **pour le 5 avril** (dernier délai) les éléments suivant :

- des données de localisation des activités de senne de plage (en PACA mais aussi en Languedoc Roussillon) et leur positionnement par rapport aux herbiers de posidonie. La cartographie de ces herbiers a été établie par l'AAMP,
 - des éléments scientifiques montrant la sélectivité de la senne de plage. »
-

Réponse Ifremer – 2 avril 2013 – Gildas Le Corre

Sources d'informations exploitées :

Ifremer

- Projet Ifremer RECOPECA et données de l'étude pilote sur la géolocalisation de navires de pêche de moins de douze mètres (Convention DPMA/Ifremer)

AAMP :

- Serveur WMS : <http://cartographie.aires-marines.fr/?q=node/43>, cartes et rapports associés
- « Mise en conformité de la France avec les chapitres II (espèces et habitats protégés) et III (zones de pêche protégées) du règlement 1967/2006 « Méditerranée », Rapport Technique 2013, 44p.

Prud'homie d'Antibes :

- Carte des zones de pêche pour la senne à la poutine

1. Synthèse de l'avis

1.1. Activité de senne de plage et localisation relative aux herbiers de posidonies

Le suivi de deux navires, équipés d'un système RECOPECA et pratiquant l'activité de senne de plage (senne de plage et senne de plage à poutine), confirme le faible niveau d'activité des pêches à la senne. La saison de pêche ne correspond qu'à une partie de l'année, et pendant cette saison, l'activité est variable, dépendant de règles prud'homales et de conditions météorologiques. Un jour de pêche ne correspond qu'à quelques heures d'activité, généralement situées au lever du jour et dont une partie est consacrée au tri de la capture et à la manutention de la senne. La localisation des opérations de pêche est répartie sur le littoral, sans être inféodée à un site particulier.

Le croisement avec les cartographies d'habitats est difficile à réaliser, pour plusieurs raisons ; les cartographies d'habitats sont en cours de validation par l'AAMP, la priorité est donnée à la description des zones Natura2000, les difficultés techniques de qualification dans le très proche côtier (bathymétrie inférieure à 5 mètres)... . Dans l'état de connaissance actuelle des descripteurs habitats et de l'échantillon de localisation de ces pêches (234 opérations de pêche, 2 navires), on peut considérer que l'activité de senne de plage ne pratique pas cette pêche sur les habitats d'herbiers à posidonies, et que ces derniers ne constituent pas un habitat cible pour ces métiers.

De par le niveau réduit d'activité de senne de plage durant ses saisons de pêche et l'encadrement prévu par AEP Senne de plage, il est possible de considérer que cette technique de pêche, telle que pratiquée actuellement sur le littoral méditerranéen français, produit un effet négligeable sur l'environnement marin.

1.2. Sélectivité des sennes de plage

Pour la senne de plage, la sélectivité induite par les plus petits maillages autorisés¹ du règlement (CE) n°1967/2006 est faible pour le cas général. Dans le cas de la mise en œuvre de la dérogation Art9.7., dont le règlement (CE) ne définit pas de valeur minimale et que le plan de gestion français fixe à 2 mm de vide de maille étirée (version PGM du 13/02/2013), la sélectivité de maillage est quasi nulle pour les sennes de plage à la poutine, sauf à considérer une sélectivité « inverse » par l'incapacité de ces sennes à capturer de gros individus. Au-delà de la sélectivité intrinsèque de l'engin, la sélectivité associée à une action de pêche à la senne dépend du savoir-faire de chaque pêcheur dans le choix de sa cible (zone/espèce), dans sa technique de calée et dans capacité à relâcher vivante une partie de sa capture. L'ensemble de ces critères, appliqués à la senne de plage à la poutine, permet de considérer cette activité comme une pêche extrêmement ciblée.

Dans ce contexte, le PGM français adopte des mesures qui réduisent fortement l'accessibilité et la vulnérabilité, ce qui permet de limiter l'impact de cette pratique de pêche sur les espèces exploitées malgré l'absence de sélectivité de l'engin.

D'autres règles, instaurées par certaines prud'homies, régulent à l'échelle locale l'accessibilité et la vulnérabilité des espèces exploitées par ces activités de pêche (calée au poste, interdiction de jours de pêche dans la semaine, capture maximale journalière...).

¹ Art 9.7. Un Etat membre peut consentir à ce qu'il soit dérogé aux dispositions des paragraphes 3, 4, et 5 pour les sennes de bateau et les sennes de plage relevant d'un plan de gestion visé à l'article 19, à condition que les pêches en question aient une grande sélectivité, un effet négligeable sur l'environnement marin et ne soient pas concernées par les dispositions au titre de l'article 4, paragraphe 5.

2. Argumentaire de l'avis

2.1. Description de la senne de plage

Les paragraphes descriptifs suivants sont extraits du document FAO « Impact des techniques de pêche sur l'environnement en Méditerranée ». Etudes et Revues. General Fisheries Commission for the Mediterranean. No.84. Rome, FAO.:

« La senne de plage est un terme général désignant un type d'engin de pêche côtier commun à tous les pays méditerranéens et dont l'utilisation remonte à l'Antiquité. Connue en Italie sous le nom de «sciabica», en Espagne sous le nom de «jabiga», en France celui de «senne», elle est en général utilisée pour capturer des bancs de poissons venant tout près de la côte, dans les eaux peu profondes, inférieures à 20 m.

Les sennes méditerranéennes consistent en général en l'assemblage de plusieurs pièces de filets avec une poche centrale de forme similaire à un cul de chalut et de petit maillage (de 3 à 40 mm). L'ensemble est monté entre deux ralingues l'une, fixée sur son bord supérieur porte les flotteurs, l'autre, armée sur son bord inférieur est lesté. Leur longueur varie de 100 à 500 m et leur chute entre 5 et 10 m.

La senne est un art traînant pouvant être manœuvré à partir d'un bateau (senne de bateau) ou de la plage (senne de plage). Le halage d'une longue senne de plage vers le rivage nécessite en général, beaucoup de personnes (le nombre de personnes augmente en fonction des dimensions totales de la senne) ou parfois l'utilisation d'un treuil. La nécessité d'avoir souvent un nombre élevé de personnes pour cette opération explique l'importance sociale qu'une telle méthode de pêche peut jouer dans des villages où des communautés dépendent de ces pêcheries pour gagner leur vie.

Les sennes de plage ou à bateau n'ont pas de panneaux et n'exercent en conséquence aucune pénétration du substrat. Elles sont utilisées sur des fonds meubles, relativement plats, et sans roches ou autres obstacles. Les câbles de halage, comme les ralingues inférieures, sont généralement de construction légère; leur frottement, contribuant au rabattement des poissons vers la poche, est peu intense et n'a que peu d'effets sur le substrat et la faune ou la flore fixée, en raison de la vitesse relativement lente de traction, notamment quand la senne est halée manuellement.

En conséquence, les perturbations qu'elles peuvent provoquer sur le sédiment et sur le benthos sont considérées comme mineures comparées à celles des autres arts traînants. »

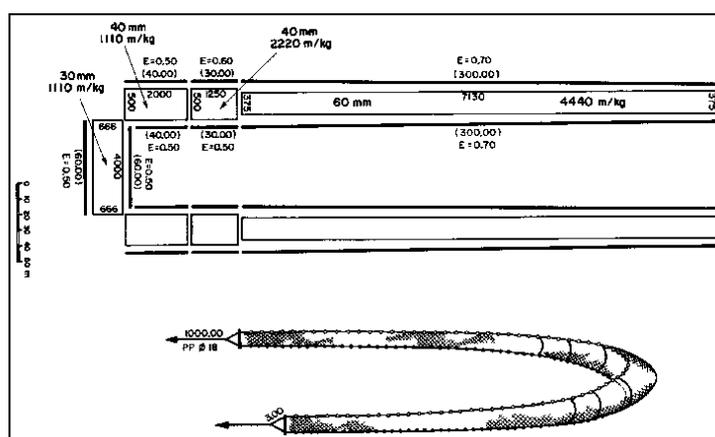


Figure 1 : Schéma type de l'engin Senne de plage (Catalogue des engins de pêche -FAO)

2.2. Activité de senne de plage et localisation

Deux navires pratiquants la senne de plage ont participé au projet pilote de géolocalisation des activités de pêche sur les navires de moins de 12 mètres (Convention DPMA/Ifremer) concernés par les plans de gestion du règlement (CE)n°1697/2006 :

- un navire [A] spécifiquement utilisé pour la pêche à la senne de plage dans le Languedoc-Roussillon.
- un navire [B] spécifiquement utilisé pour la pêche à la senne de plage à la poutine dans le département des Alpes Maritimes.

Ces deux navires sont propulsés par des moteurs hors-bords et ne disposaient pas de batteries électriques à bord. Le navire [A] a été équipé initialement d'un système RECOPECA fixé sur la console de pilotage avec une alimentation par pile, puis a été alimenté par une batterie de servitude. Le navire [B] a été équipé avec un système RECOPECA mobile, dans un bac regroupant le concentrateur et une alimentation par pile.

2.2.1 Marées et opérations de pêche à la senne de plage

Navire A : Senne de plage

Dans le cadre du projet expérimental de géolocalisation, ce navire a été équipé du système de positionnement GPS fixé sur le navire et d'une sonde d'immersion fixée sur la senne de plage. Le positionnement GPS a correctement fonctionné pendant deux années, avec un pas de temps d'enregistrement des positions de 5 minutes. Pour la sonde fixée sur cet engin de pêche, mis en œuvre sur des plages à faible pente du Languedoc-Roussillon, les valeurs de profondeur maximale et minimale rencontrées n'étaient pas dans la gamme de fonctionnement optimum de la sonde. La conséquence est un fonctionnement irrégulier, principalement lié à un problème de seuil de déclenchement d'enregistrement pour la sonde d'immersion. Les résultats présentés ci-dessous proviennent donc de l'analyse des positions GPS de ce navire de pêche.

Le dispositif a donc permis de positionner et de mesurer l'activité de pêche de ce navire de février 2011 à décembre 2012, durant une séquence de 658 jours, ce qui correspond à deux saisons de pêche à la senne de plage traditionnellement pratiquée d'avril à septembre. Une « marée » débute à la sortie du port et s'achève au retour du navire dans le port, ce qui correspond dans le cas de cette pratique à quelques heures dans une seule journée. Ce navire n'est utilisé que pour la pêche à la senne de plage ; lorsqu'il décide de pratiquer d'autres activités de pêche dans le cadre de la polyvalence, ce patron-pêcheur utilise un autre de ses navires. Une « opération de pêche » correspond à une action de pêche ; elle débute par la calée de la senne et se poursuit jusqu'à son halage complet sur la plage, suivi du tri de la capture et de la remise à bord de la senne pour que le navire et sa senne soit prêt pour une prochaine calée.

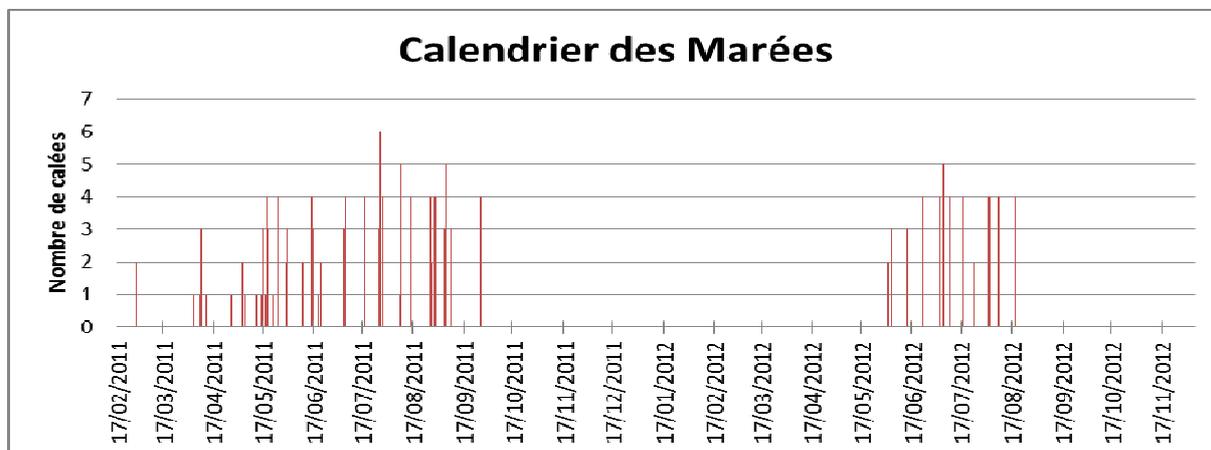


Figure 2 : Calendrier des marées reconstituées à partir de données RECOPECA, pour un navire pratiquant la senne de plage en Languedoc-Roussillon.

Le calendrier d'activité de ce navire, mesuré en continu par sa géolocalisation (Figure 2), confirme l'absence d'activité de pêche à la senne pendant la période hivernale, en accord avec la réglementation. La première pêche réalisée le 28 février 2011 est une marée de test, afin de vérifier le fonctionnement du concentrateur. Les périodes de pêches observées, de la première à la dernière marée enregistrée, correspondent à :

Senne de Plage	Saison	Durée de la saison	Nb de marées réalisées	Nb d'opérations de pêche réalisées	Taux d'activité / saison	Taux d'activité / année
2011	Avril-Septembre	176 jours	43 jours	117 calées	24 %	12%
2012	Juin-Août	78 jours	13 jours	47 calées	17 %	4 %
Moyenne 2011-2012		127 jours	28 jours	82 calées	22 %	8 %

Sur cette période, ce navire a réalisé en moyenne 3 opérations de pêche par marée, pour une durée totale d'environ 3 heures par marée. La distance moyenne de calée de la senne de plage est de 340 mètres du trait de côte, mesurée en éloignement perpendiculaire à la côte.

Navire B : Senne de plage à la poutine

Dans le cadre du projet expérimental de géolocalisation, ce navire a été équipé du système de positionnement GPS mobile et d'une sonde d'immersion fixée sur la senne de plage. Le choix d'un « panier mobile et transportable » pour le boîtier GPS s'est imposé par la taille très réduite du navire, son absence d'alimentation électrique, et son stockage à terre qui augmente le risque de démontage du système s'il était fixé sur le navire. La solution testée de panier mobile et transportable n'a donc pas fourni de résultats réguliers, ne mesurant pas la position du navire en continu. De plus, s'agissant d'une pêche collective pour laquelle il n'est nécessaire de disposer que d'un seul navire et donc susceptible d'être interchangé avec d'autres navires, c'est l'engin de pêche qui s'avère être le meilleur vecteur pour un capteur enregistreur. Pour la sonde fixée sur cet engin de pêche, les valeurs de profondeur maximale et minimale rencontrées sur les plages du littoral du département des Alpes-Maritimes n'étaient pas dans la gamme de fonctionnement optimum de la sonde, mais ont cependant permis une exploitation de ses données. Les résultats présentés ci-dessous proviennent donc de l'analyse des valeurs de profondeur et de températures enregistrées par la sonde d'immersion.

Le dispositif a permis de mesurer l'activité de pêche de ce navire de février à décembre 2011, durant une séquence de 317 jours, qui comprend la saison de pêche à la poutine 2011. Une « marée » débute à la sortie du port et s'achève au retour du navire dans le port, ce qui correspond dans le cas de cette pratique à quelques heures dans une seule journée. Une « opération de pêche » correspond à une action de pêche ; à partir du début de calée de la senne, sa calée, son halage sur la plage, le tri de la capture et la remise à bord de la senne pour que le navire soit prêt pour une prochaine calée. La sonde d'immersion fixée sur l'engin permet de détecter le début de l'immersion de l'engin, la durée de cette immersion jusqu'à sa sortie de l'eau quand la senne est halée sur la plage. Lorsque plusieurs opérations de pêche se succèdent, il est alors possible d'estimer le temps consacré à la fin du halage de la senne sur la plage, le tri de la capture, la remise à bord de la senne pour la calée suivante, jusqu'au début de la calée suivante.

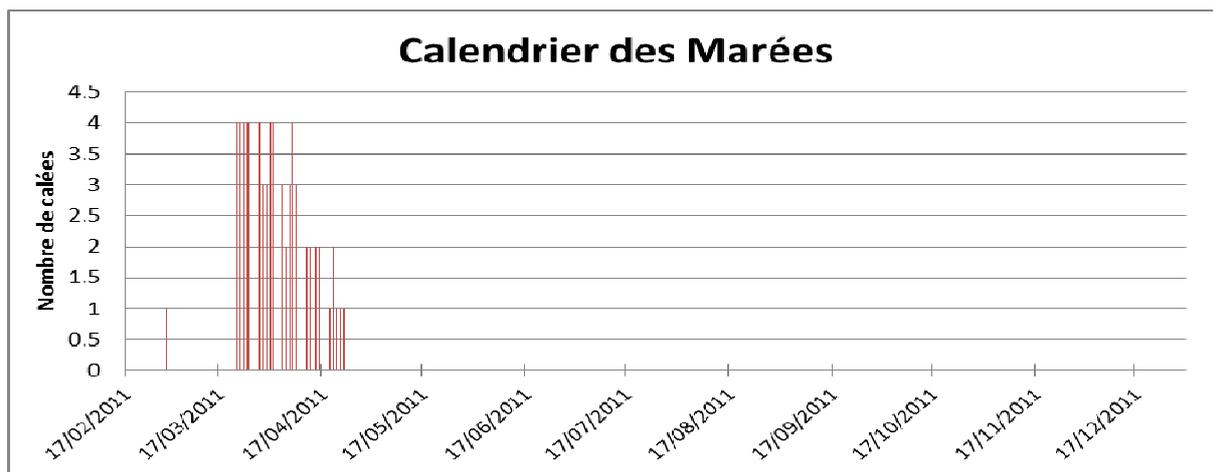


Figure 3 : Calendrier des marées reconstituées à partir de données RECOPECA, pour un navire pratiquant la senne de plage à la poutine dans les Alpes-Maritimes.

Le calendrier d'activité de cet engin de pêche, mesuré en continu par sa sonde à immersion (Figure 3), confirme l'absence d'activité de pêche à la senne de plage à la poutine en dehors de la période autorisée, et de l'absence d'usage de cette senne à petit maillage pour d'autres activités que la pêche à la poutine. La première pêche du 1^{er} mars est une pêche de repérage ; la saison de pêche débute réellement en deuxième quinzaine de mars 2011. On observe également sur le calendrier des marées le respect de l'interdiction prud'homale de pêche à la poutine les dimanches et lundis. La période de pêche observée correspond à :

Senne de Plage à poutine	Saison	Durée de la saison	Nb de marées réalisées	Nb d'opérations de pêche réalisées	Taux d'activité / saison	Taux d'activité / année
2011	Février-Mars-Avril	55 jours	26 jours	70 calées	47 %	7 %

Sur cette période, ce navire a réalisé en moyenne 2.7 opérations de pêche par marée, d'une durée totale d'environ 20 minutes par marée (sonde immergée), pour une durée totale de marée comprise entre 2 et 4 heures pour les journées les plus actives. La distance moyenne de calée de la senne de plage est estimée entre 150 et 250 mètres du trait de côte. Certaines calées peuvent se réaliser beaucoup plus proche du trait de côte.

2.2.2 Positionnement relatif des zones de pêche par rapport aux herbiers de posidonies et aux zones Natura2000

Cartographie de référence des habitats marins

L'Agence des Aires Marines Protégées participe à l'identification de sites marins présentant un fort potentiel en matière de création d'AMP. Ces analyses stratégiques régionales contribuent à l'élaboration d'une stratégie nationale de création d'AMP pour l'ensemble du domaine maritime français. L'AAMP se positionne également en appui à la gestion des sites Natura 2000 après une forte implication de cette agence dans le processus de désignation. Le programme CARTHAM (Cartographie des Habitats Marins), inventaire national des habitats

marins patrimoniaux lancé par l'Agence des aires marines protégées en 2010, sur commande du Ministère en charge de l'écologie, en collaboration avec les DREAL et sous la responsabilité scientifique du MNHN et des CSRPN, est terminé. Les données géoréférencées subissent un contrôle qualité ; elles sont mises à disposition au fur et à mesure de leur validation au cours de l'année 2013. Actuellement, trois lots du littoral maritime méditerranéen, dans le cadre de la directive « Habitats, Faune, Flore » sont disponibles sur le serveur :

- lot 16 Alpes maritimes - FR9301573 Baie et Cap d'Antibes Iles de Lérin
- lot 16 Alpes maritimes - FR9301995 Cap Martin
- lot 16 Alpes maritimes - FR9301996 Cap Ferrat

Sur la même base d'informations, l'AAMP a réalisé en 2013 une synthèse des connaissances existantes sur les herbiers de posidonie en Méditerranée française, qu'elle présente dans un rapport technique « Mise en conformité de la France avec les chapitres II (espèces et habitats protégés) et III (zones de pêche protégées) du règlement 1967/2006 « Méditerranée ».

Pour le navire pratiquant la senne de plage en Languedoc-Roussillon, un zoom sur la cartographie de synthèse permet de situer la zone d'activité de ce navire en dehors des zones avec posidonies (Figure 4) cartographiées dans la synthèse AAMP.

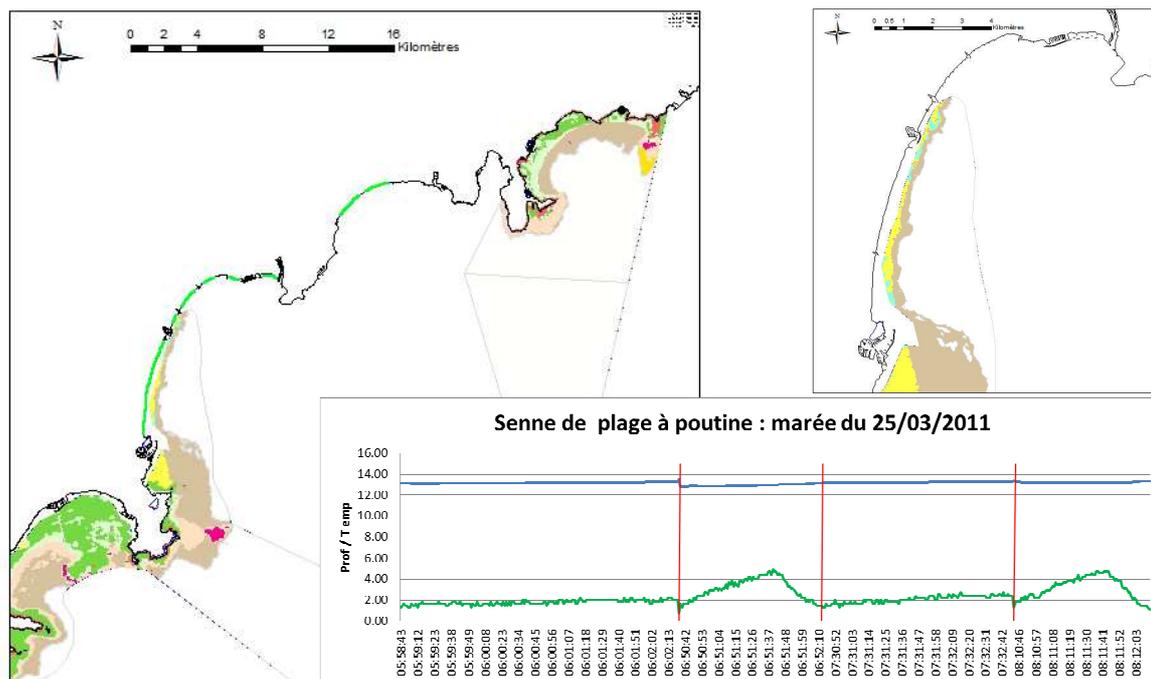


Figure 4 : A gauche, compilation des marées réalisées en 2011-2012 par un navire pratiquant la senne de plage : rayon d'action de 10 km vers le Nord, de 5 km vers le Sud, trajet route à une distance de 200-800 m de la côte, mise en pêche de la senne à une distance de 150-250 m de la côte. A droite, en superposition bleue sur le trait de côte, la localisation de cette zone de pêche sur un extrait de la cartographie des posidonies (Carte complète en Annexe - Figure 6 : AAMP - Synthèse des connaissances actuelles sur les herbiers de posidonie sur la littoral français de Méditerranée.)

Pour la pratique de la senne de plage à la poutine pratiquée dans les Alpes Maritimes, les dimensions, le poids et la distance de calée de ces sennes sont réduits par rapport aux sennes de plages utilisées pour les autres espèces. Selon les informations de la prud'homie d'Antibes, ces sennes peuvent être utilisées sur une quinzaine de kilomètres de linéaire de côte, sur des plages de galets.

Une partie de ces zones de pêche se situe dans un secteur où la zone marine Natura2000 ne commence qu'à 300-350 mètres de la côte (au nord du port d'Antibes - Figure 5). Il n'y a donc pas de superposition entre les zones Natura2000 et les zones de pêche à la senne à la poutine.

Les cartographies établies en 2006 dans le cadre du Contrat de Baie Antibes – Cap d’Ail confirment la distribution des biocénoses marines, avec majoritairement un substrat de galets à la côte, puis, au-delà de 10 mètres de profondeur, un substrat sablo-vaseux et localement, un habitat d’herbiers (Figure 7). Le substrat de galet est généralement associé à un mode battu, ouvert directement à la houle, qui constitue une configuration défavorable à l’installation d’un herbier (cf Figure 7 et la position des biocénoses « Herbiers de posidonies » par rapport à l’isobathe 10 m de profondeur). La profondeur maximale d’immersion mesurée par la sonde fixée sur la senne de plage à poutine est de 8 mètres, et ce cas est rarement réalisé ; la profondeur moyenne d’immersion mesurée est de 2.80 mètres. En pratique, la gamme des profondeurs dans laquelle est réalisée la pêche avec une senne de plage à poutine ne se superpose pas avec le niveau supérieur de l’habitat herbier à posidonies.



Légendes des biocénoses :

- défaut
- lib_mnhn = Association de la matte morte de *Posidonia oceanica*
- lib_mnhn = Association f *Cynodocea nodosa* sur SFBC
- lib_mnhn = Association f rhodolithes sur DC (*Lithothamnion* spp., *Neogoniolithon nanulosum*, *Spongitia fruticulosa*)
- lib_mnhn = Biocénose coralligène (C)
- lib_mnhn = Biocénose de l’herbier f *Posidonia oceanica*
- lib_mnhn = Biocénose de la roche médiolittorale supérieure (RMS)
- lib_mnhn = Biocénose des algues infralittorales
- lib_mnhn = Biocénose des fonds détritiques envasés (DE)
- lib_mnhn = Biocénose des galets infralittoraux (GI)
- lib_mnhn = Biocénose des sables et graviers sous influence des courants de fond (SGCF)
- lib_mnhn = Biocénose des sables fins bien calibrés (SFBC)
- lib_mnhn = Biocénose des sables grossiers et fins graviers brassés par les vagues (SGBV)
- lib_mnhn = Biocénose des sables médiolittoraux (SH)
- lib_mnhn = Biocénose du détritique côtier (DC)
- lib_mnhn = Biocénose du détritique médiolittoral (DM)
- lib_mnhn = Pas de correspondance

Figure 5 : A gauche, cartographie des biocénoses des zones Natura2000 de la « Baie et Cap d’Antibes – Iles de Lérins » et « Cap Férat ». En superposition verte au trait de côte, les zones de pêche pratiquées par les sennes de plage, d’après les informations de la prud’homie d’Antibes.

A droite, zoom sur la bande de 300 à 350 mètres entre le trait de côte et le périmètre de la zone Natura2000.

En bas, exemple d’un profil d’enregistrement Profondeur/Température d’une senne de plage à la poutine (prof. max 4.75m).

2.3.Sélectivité de la senne de plage

Pour qu'une espèce soit pêchée, il faut qu'elle soit disponible, c'est-à-dire à la fois accessible et vulnérable :

- L'accessibilité correspond à la notion de présence de l'espèce exploitée sur les lieux de pêche. C'est un facteur géographique et/ou temporel, qui évolue généralement selon un cycle annuel (différentes « saisons de pêche » et « zone de pêche »).
- La vulnérabilité correspond à la notion d'une capture partielle, pour un engin donné, de l'ensemble des poissons présents sur un lieu de pêche. C'est un facteur qui dépend des interactions entre engin et poissons, et auquel participe la sélectivité de l'engin.

Même si ces deux notions sont souvent difficiles à disjoindre, elles sont utilisées pour réguler les effets de la pêche par encadrement réglementaire :

- L'autorisation ou l'interdiction d'une zone ou d'une période de pêche, temporaires ou permanentes... qui modifient l'accessibilité,
- Un maillage minimal, la dimension... qui influent sur la sélectivité d'un engin et modifient principalement la vulnérabilité de l'espèce.

Lorsqu'une espèce est disponible pour un engin et en intégrant le concept d'unité d'effort², il est alors possible de définir la notion globale de capturabilité³, qui est un des paramètres essentiels de la régulation des pêches.

La sélectivité décrit le phénomène de variation de la capturabilité selon la taille des individus d'une espèce pêchée par un engin donné, généralement en fonction de critères tels que le maillage, la dimension de l'engin ou la vitesse de remorquage.

Pour les engins remorqués tels que le chalut, la sélectivité mesure un taux de rétention par taille, qui correspond aux individus capturés par cet engin relativement aux individus qui s'en sont échappés. Une augmentation de maillage produit généralement une diminution du taux de rétention sur les plus petits individus capturés ; on modifie ainsi la fonction de filtre sur les tailles des poissons capturés pour cet engin.

Les engins remorqués tels que la senne de plage fonctionnent selon un mode différent du chalut ; la vitesse de progression de l'engin est faible et la surface balayée par l'engin est réduite. Bien que classé dans la catégorie des arts trainants, la famille des sennes de plage présente plutôt une similarité avec la pratique des engins encerclant tels que les sennes tournantes coulissantes, lorsque l'on considère ses modalités de sélectivité.

Avec un objectif de valorisation maximale de la capture, les pêcheurs ont adopté pour la senne de plage l'usage d'un maillage de dimension très inférieure à celle qui permettrait un échappement des plus petits individus ou des espèces cibles. En évitant l'emmaillement des individus capturés et en conservant ainsi les mailles de la senne ouvertes au passage de l'eau, les pêcheurs atteignent deux résultats :

- Eviter le colmatage : la senne peut être remorquée avec une force de traction régulière, ce qui permet le halage à la force humaine, sans motorisation de la traction,
- Conserver la qualité du poisson capturée : l'ensemble de la capture est concentré vivante dans une faible hauteur d'eau, avant que la senne ne soit halée sur la plage.

La composition de la capture d'une opération de pêche est variable et dépend du savoir-faire et de la capacité du pêcheur à détecter la présence des espèces cibles sur la zone pêchée, avant de décider où et quand réaliser le coup de senne. Selon les cas, la composition de la capture peut donc être monospécifique et composée d'individus de taille similaire (un banc) ou être extrêmement variée en espèces et en taille, avec toutes situations intermédiaires.

² Unité d'effort = opération ou ensemble d'opérations de pêche pour un bateau donné/de référence.

³ Capturabilité = probabilité pour un poisson pris au hasard (dans un stock, dans une classe d'âge...) d'être capturé par une unité d'effort.

Une fois la capture réalisée, la pratique de tri est variable selon chaque professionnel :

- certains pêcheurs sélectionnent leur production parmi la capture lorsqu'une partie de la senne est encore dans l'eau, et relâchent vivantes les espèces ou les tailles qu'ils ne souhaitent ou ne peuvent pas commercialiser,
- certains pêcheurs halent le cul de la senne hors d'eau, sur la plage où ils trient les espèces et les tailles des poissons qu'ils souhaitent commercialiser, rejetant morts les individus sans valeur commerciale,
- et toutes situations intermédiaires.

Sur la base du seul critère du maillage du cul de la senne de plage, on constate qu'avec les maillages usuellement utilisés par les pêcheurs français, il n'y a pas de sélectivité de l'engin par rapport aux espèces ciblées. Cette situation générale en Méditerranée est confirmée par de nombreuses publications scientifiques⁴. De fait, cette caractéristique de non-sélectivité du maillage est volontairement choisie, et fondamentalement associée à la conception et à l'usage de l'engin senne de plage.

La régulation de l'accessibilité et de la vulnérabilité aux espèces marines face aux sennes de plage est donc basée sur d'autres facteurs que la sélectivité du maillage, avec le même objectif de restreindre la capturabilité du métier :

- Règlements Plan de Gestion Senne de plage :
 - ⇒ Une période autorisée du 1^{er} avril au 30 novembre
 - ⇒ La dimension et le mode de traction manuelle autorisé limitent la pêche à une bande côtière d'environ 500 mètres de large
- Règlements Plan de Gestion Senne de plage à la poutine :
 - ⇒ Une période autorisée du 1^{er} février au 31 mai
 - ⇒ Une zone autorisée sur 120 km de côte sur un linéaire total de 1703 km,
 - ⇒ La dimension et le mode de traction manuelle autorisé limitent la pêche à une bande côtière d'environ 150 mètres de large
- Règlements prud'homaux : complémentaires au Plan de gestion, ils définissent localement des règles plus détaillées ou additionnelles, qui restreignent la capturabilité :
 - ⇒ les zones de pêche sont identifiées par des postes de calée autorisées
 - ⇒ Une activité de pêche à la poutine interdite les dimanches et lundis
 - ⇒ Une capture maximale journalière par navire : la prud'homie d'Antibes et les prud'homies adjacentes ont adopté une valeur maximale autorisée de capture à 50 kg/poutine par bateau et par jour, et avec un prix de commercialisation minimal.
 - ⇒ La clôture anticipée de la période de pêche autorisée lorsque les poissons se pigmentent (lorsque la poutine « s'habille »).

⁴ Sacchi, J., 2008. Impact des techniques de pêche sur l'environnement en Méditerranée. Études et revues. Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée. No. 84. Rome, FAO. 2008, 62p.

ANNEXES

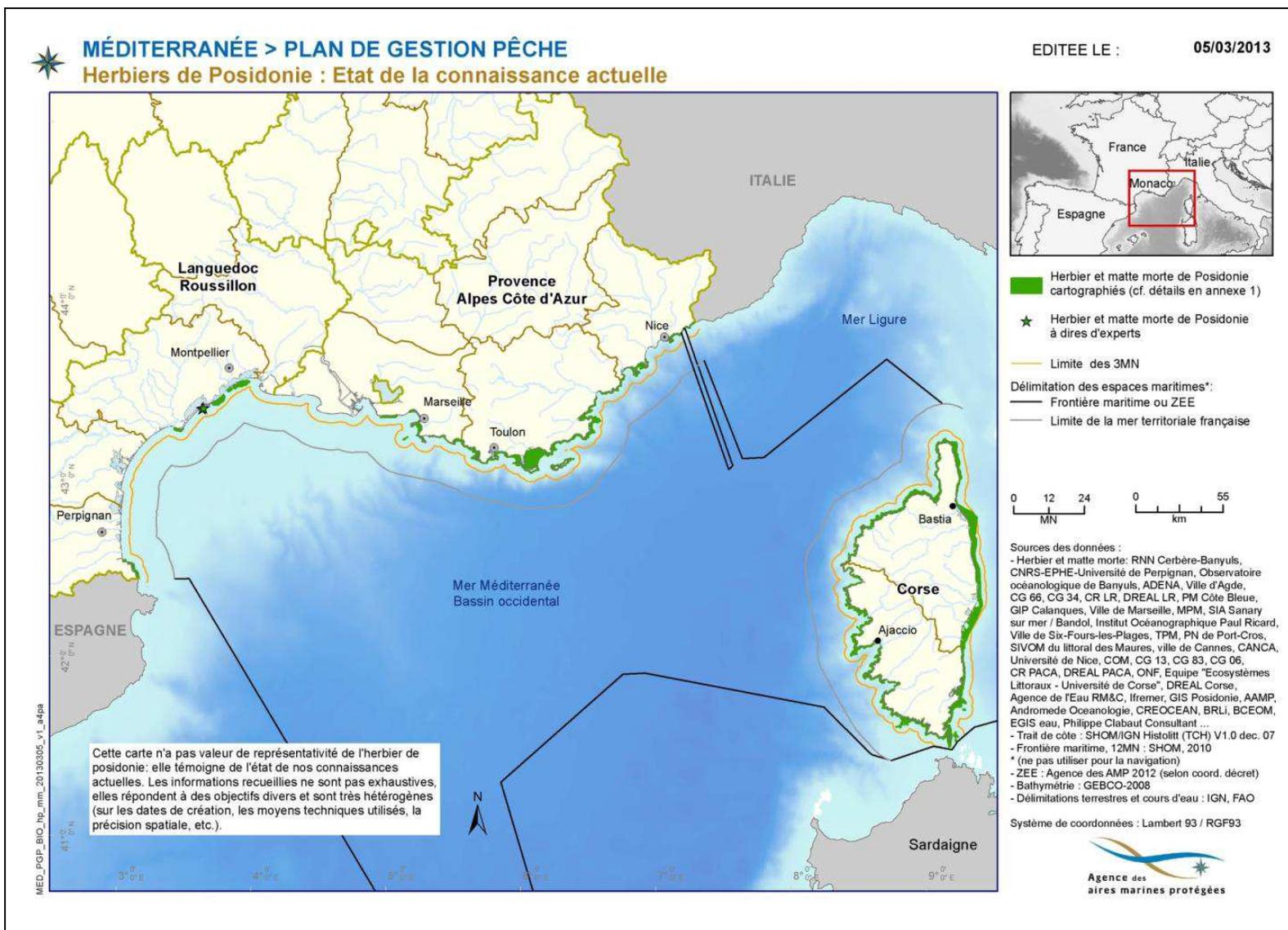
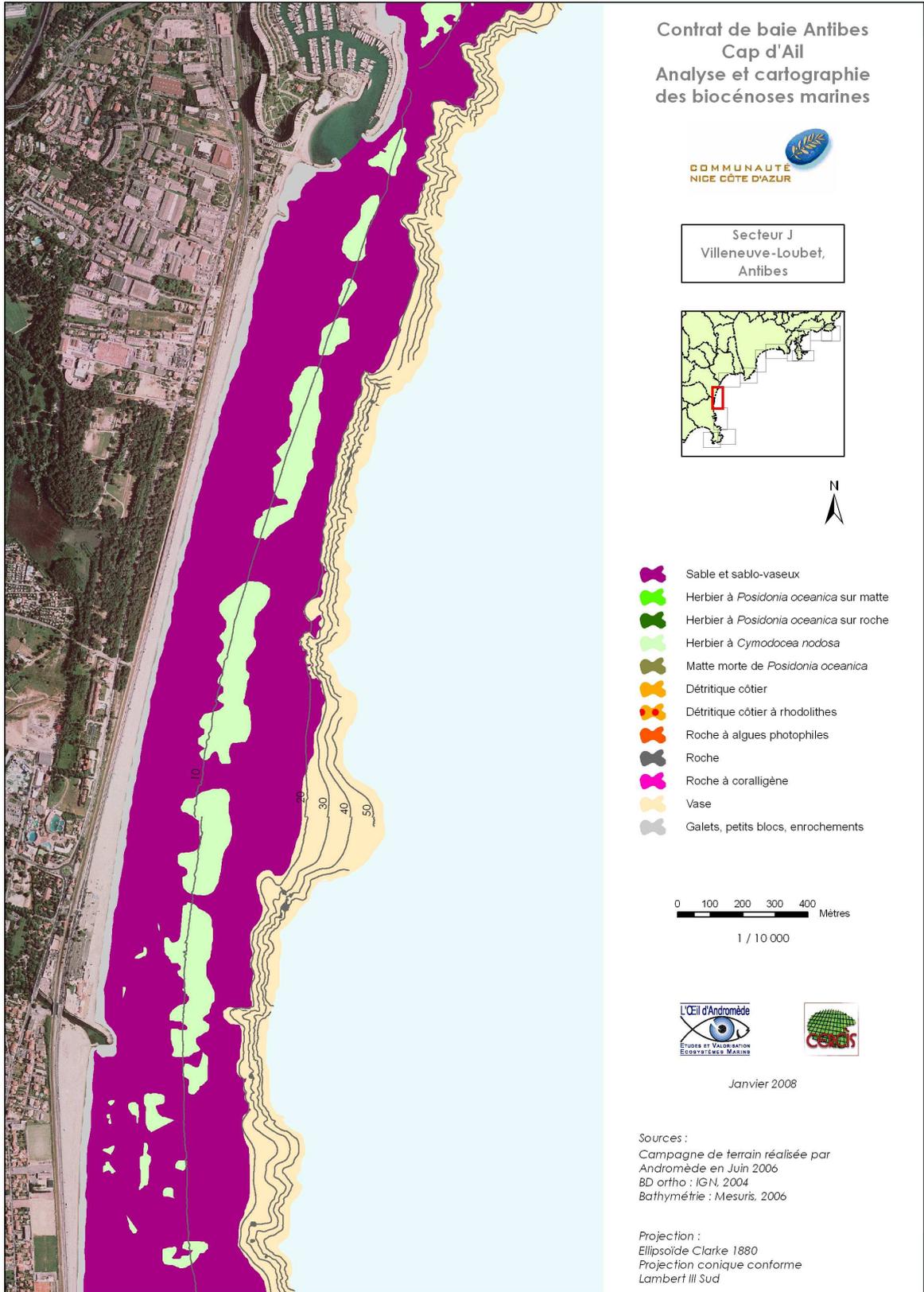


Figure 6 : AAMP - Synthèse des connaissances actuelles sur les herbiers de posidonie sur la littoral français de Méditerranée.
 (Rapport AAMP mars 2013 Plan de gestion pêche RE-1967-2006 Méditerranée).



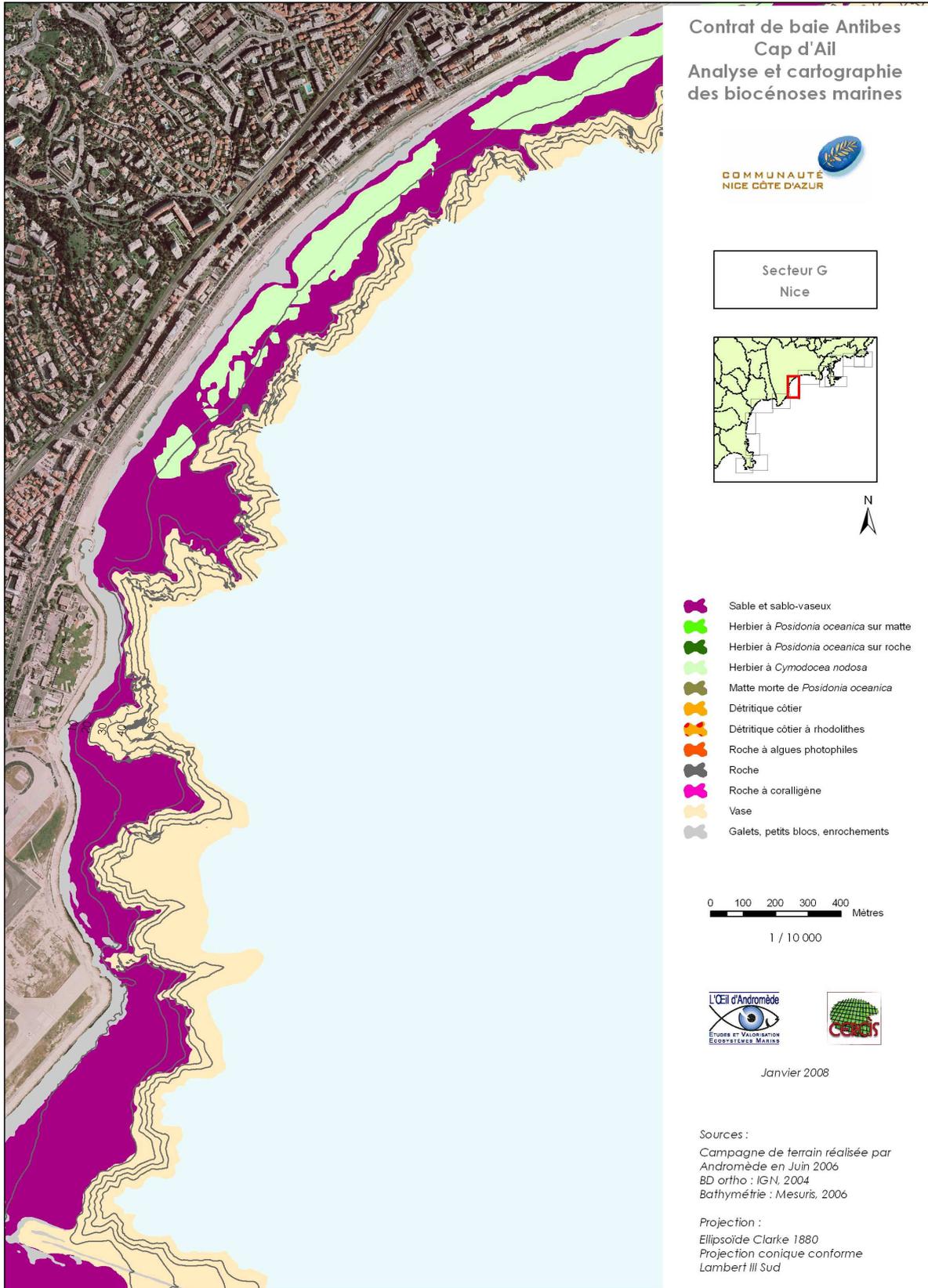


Figure 7 : Cartographie de biocénoses marines - Documents techniques d'étude du Contrat de baie Antibes - Cap d'Ail (2 cartes)